

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 111, RUE ROY EST

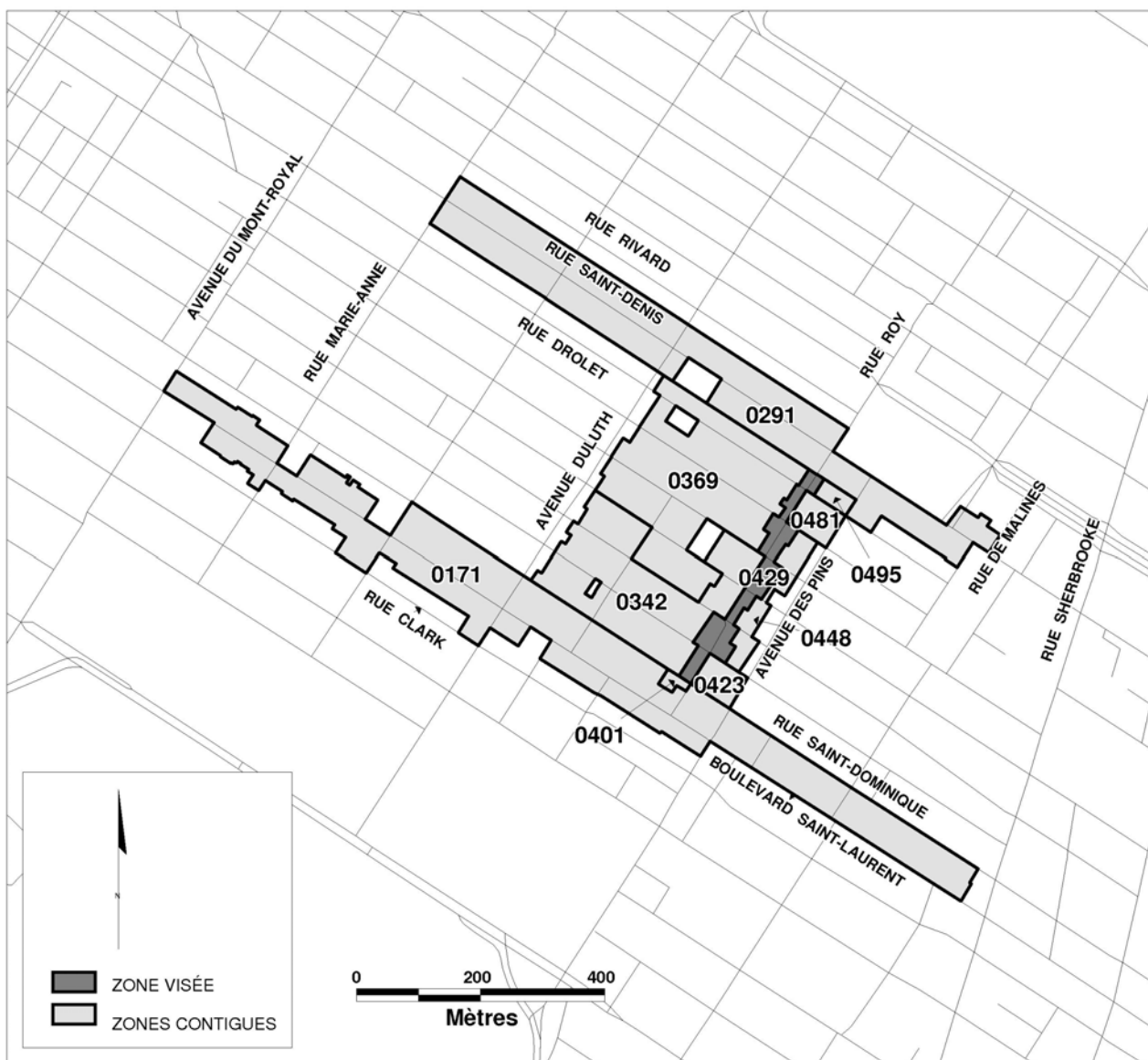
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté aux termes de sa résolution CA09 25 0181 du 1^{er} juin 2009, un premier projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 111, rue Roy Est;

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le lundi 6 juillet 2009 à compter de 18 h 15, à la salle Lapointe de la Fraternité des policiers et policières située au 480, rue Gilford;

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à autoriser, à certaines conditions, l'occupation à des fins d'activité communautaire ou socioculturelle de l'immeuble situé au 111, rue Roy Est, en dérogation aux exigences du Règlement d'urbanisme qui portent sur les usages prescrits (article 121), la superficie de plancher maximale d'un établissement (article 176), les normes concernant l'aménagement d'une terrasse et de son garde-corps (article 18) et l'obligation d'exploitation d'un usage à l'intérieur d'un bâtiment (article 156).

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contigües :



Lors de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par cette dernière, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce premier projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, bureau 500, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 11 juin 2009.

Le secrétaire d'arrondissement,

Jean M. Poirier, avocat